

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 35 Quorum : 18

Présents : 25

Ayant donné un Pouvoir : 07

Absents : 03

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

**Résultat du vote :**

Abstention : 01

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 16**

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

25/11/2022

**25 présents :** *Avressieux* : REGALLET Paul, WALLE Olivier.  
*Belmont-Tramonet* : BOURBON Marie-Christine.  
*Champagneux* : CAGNIN Georges. *Domessin* : ANDRE Valérie,  
HERRAULT Françoise, LESAGE Claude, PICHE Barthélémy. *La  
Bridoire* : VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : FERRARI  
Myriam, YACONO Céline, BERTHOLLIER Christian, LECOQC  
Pascal, LOMBARD Daniel. *Rochefort* : ARGOUD Yves. *Saint  
Béron* : VERRIER Muriel, LARDE Alain. *Saint Genix les  
Villages* : BARBIN Régine, COUDURIER Françoise,  
MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, DREVET-  
SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel.  
*Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : CEVOZ-MAMI  
Christian.

**07 Pouvoirs :** VERGUET Nicolas à BOURBON Marie-Christine,  
SAUNIER Elise à CAGNIN Georges, MADELON Caroline à  
ANDRE Valérie, BERTHIER Yves à CEVOZ-MAMI Christian,  
JOURDAN Véronique à VITTOZ Philippe, PEYSSONNERIE  
Daniel à BERTHOLLIER Christian et PERROT Alain à LARDE  
Alain.

**03 Absents :** BILLON Pierre, CORMIER Philippe, PERSON  
Philippe.

**OBJET : AVANCE DE TRESORERIE AU CIAS**

MONSIEUR LE PRESIDENT,

INDIQUE que le CIAS Val Guiers fait actuellement face à des difficultés en termes de trésorerie.

INDIQUE que le besoin de financement pour les mois de novembre et de décembre est estimé par les services du CIAS à 400 000 euros environ.

PROPOSE d'effectuer une avance de trésorerie de la communauté de communes Val Guiers vers le CIAS Val Guiers.

PRECISE que cette avance de trésorerie est une opération non budgétaire. L'avance consentie est remboursable à tout moment mais devra être remboursée en totalité avant le 31/12/2023.

PROPOSE que le montant de l'avance soit de 450 000€ maximum et précise que les avances de trésorerie pourront être versées en une ou plusieurs fois en fonction des besoins.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

**Par 31 voix pour ; 00 voix contre ; 01 abstention (Nadège MESTRALLET),**

➤ **APPROUVE** en fonction des besoins le versement d'une avance de trésorerie d'un montant total maximum de 450 000€ au CIAS Val Guiers;

➤ **DIT** que cette avance est remboursable au plus tard le 31/12/2023 ;

➤ **PRECISE** que l'avance pourra être débloquée en plusieurs versements en fonction des besoins en trésorerie du CIAS, dans la limite du montant total maximum ;

➤ **MANDATE et AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et pour signer toutes pièces à ce dossier.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 02/12/2022,  
**LE PRESIDENT,**  
Paul REGALLET

